



PACTE CULTURE

Entre

Le Ministère de la Culture et de la Communication représenté par Michel Jau, Préfet de la région Centre-Val-de-Loire

Ci-après désigné « Le Ministère de la Culture et de la Communication »,

Et

La Communauté de Communes des Collines du Perche, représentée par le Président, Jean Léger,

Ci-après désignée « la Communauté de Communes »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La culture est un bien commun de la Nation. Plus qu'une compétence, la culture est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

L'implication de la puissance publique traduit l'ambition culturelle autour de laquelle notre pays s'est construit. Elle a accompagné le développement d'une formidable richesse artistique et a opéré un aménagement exceptionnel du territoire, en multipliant les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, en particulier, du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique, et favorisant tant la création, la diffusion ou la formation que les pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement des industries culturelles.

Les politiques culturelles de l'État et des collectivités locales traduisent une vision commune de l'intérêt général et l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

À l'heure où la réforme territoriale, la situation des finances publiques mais aussi les fractures de la société interrogent les pouvoirs publics, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Communauté de Communes des Collines du Perche réaffirment leur engagement en faveur de la

culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la cité.

Aussi, l'État - Ministère de la Culture et de la Communication comme Communauté de Communes des Collines du Perche s'engagent pour maintenir à partir de 2015 et pendant trois ans leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

Cette volonté commune s'exprimera au cours des trois prochaines années dans le maintien d'une politique culturelle tournée vers :

- La lutte contre les inégalités d'accès à la culture en milieu rural.
- La vitalité d'un réseau indépendant de création et de diffusion artistique et culturel constitué à partir du spectacle vivant.
- L'accompagnement d'un projet d'éducation artistique et culturelle interdisciplinaire porté par un monument, lieu d'accueil pédagogique, la Commanderie d'Arville.

Article 1 : Objet de la convention

Il est acté entre les parties un maintien, pour les années 2015-2017, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives :

- à la création et à la diffusion artistique ;
- au patrimoine ;
- au livre, à la lecture publique et à la vie littéraire ;
- à la démocratisation culturelle, en particulier à l'éducation artistique et culturelle.

Article 2 : Engagements de l'État

L'État s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la Ville, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 126 000€ en autorisations d'engagement, hors charges de personnel. A titre d'information, la ventilation, par programme, en 2014, était la suivante :

- programme 131 - création : 85 000€
- programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 26 000€
- programme 334 : 15 000€

Article 3 : Engagements de la Communauté de Communes des Collines du Perche

La Communauté de Communes s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, sous réserve du vote annuel par l'assemblée délibérante, le budget Culture, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 207 000 € en autorisations d'engagement. A titre d'information, la ventilation se décompose à partir des fonctions suivantes :

- 314 – Activités culturelles en milieu rural « Echalière » : 7 000 €
- 321 – Soutien au réseau de lecture publique en milieu rural : 50 000 €
- 322 - Action d'éducation artistique et culturelle axée sur le patrimoine « La Commanderie Arville » : 150 000 €

Article 4 : Suivi de la convention

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant, pour le 31 mars de l'année en cours la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu et le

31 janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

Article 5 : Actions concourant au développement raisonné des politiques culturelles

Le Ministère de la Culture et de la Communication et la Communauté de Communes s'engagent au développement de leurs politiques culturelles partagées, et notamment en matière de soutien à la création et au spectacle vivant, à l'éducation artistique et d'action culturelle, mais aussi par des actions conjointes ou complémentaires visant à conforter le réseau de lecture publique.

Les actions mentionnées ci-après précisent les projets concourant à cet objectif.

- L'Echalier – Agence Rurale de Développement culturelle

Implantée dans la commune de Saint-Agil, l'association souhaite continuer son travail de développement culturel dans le nord du Loir-et-Cher, en poursuivant les actions déjà mises en place et en développant de nouveaux projets autour des axes suivants :

- programmation de spectacles
- littérature jeunesse
- résidences d'artistes
- ateliers à destination de musiciens amateurs

Pour mémoire : en 2014, l'Echalier a bénéficié du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 36 000€ :

- 10 000€ au titre de l'aide à la résidence
- 26 000€ au titre d'activités culturelles en milieu rural

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la Culture et de la Communication maintiendra ce niveau de soutien.

- La compagnie du Cheptel Aleikoum

Cheptel : [ensemble du bétail] comme l'ensemble des identités, des désirs, des points de vue différents réunis dans un même groupe.

Aleïkoum : [à tous] pour signifier l'ouverture de ce groupe et son désir de partage.

Implanté dans la commune de Saint-Agil depuis 2004, le Cheptel Aleïkoum est un collectif artistique issu de la quinzième promotion du Centre National des Arts du Cirque de Chalons-en-Champagne.

Consciente des enjeux du développement de la culture en milieu rural, le Cheptel a développé son implication territoriale autour de ces axes :

- être un lieu d'entraînement et de recherche
- être un lieu d'accueil en résidence
- être un lieu de diffusion
- mener des actions pédagogiques et culturelles en direction de tous les publics.

Pour mémoire : en 2014, le Cheptel Aleikoum a bénéficié du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 75 000€ :

- 65 000 € au titre de son conventionnement avec le Ministère de la Culture et de la

Communication

- 10 000 € au titre d'une aide à l'itinérance.

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la Culture et de la Communication maintiendra ce niveau de soutien.

- Le soutien au réseau de lecture publique en milieu rural

Dans le cadre du Contrat territoire Lecture (CTL), la Communauté de communes souhaite poursuivre son engagement pour le développement de la lecture autour de deux grands axes :

- le développement du réseau de lecture public autour de la médiathèque tête de réseau
- le développement de l'action culturelle dans le domaine du livre en s'appuyant sur l'agence rurale de développement culturel « l'Echalier »

Ces objectifs visent prioritairement le public jeune et les publics éloignés de la lecture.

Dans la continuité du CTL signé avec la Communauté de Communes (2013-2015), le Ministère de la culture et de la communication poursuivra son soutien au livre, à la lecture et à la vie littéraire.

Pour mémoire : en 2014, la Communauté de Communes des Collines du Perche a perçu 15 000 € correspondant au volet 2 du CTL du Ministère de la Culture et de la Communication au titre du CTL sur une subvention prévue de 25 000 € (volets 1 et 2).

Dans le cadre du pacte, le Ministère de la culture et de la communication maintiendra ce niveau de financement.

- La Commanderie d'Arville : un projet d'éducation artistique et culturelle tournée vers la compréhension des patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels.

Cette Commanderie fondée par les Templiers au 12^e siècle fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques par la liste de 1954. L'ensemble des bâtiments se développent au nord de l'église. La porte fortifiée se compose d'un pavillon dont le rez-de-chaussée est percé d'un couloir limité par deux arcades. Ce pavillon est accosté de deux tours cylindriques en briques. Des bâtiments d'habitation et de servitude, en briques. Une grange en briques présente sur sa façade un avant-corps percé d'une porte charretière. Le colombier cylindrique a conservé tous ses boulins. Une porte charretière avoisine le colombier. Une tour cylindrique occupe l'angle sud-ouest de l'enceinte.

La Commanderie d'Arville et la Communauté de Communes souhaitent développer leur projet d'action d'éducation artistique et culturelle sur ce site remarquable avec un accueil accru de groupes scolaires et de centres de loisirs et professionnaliser davantage les interventions extérieures en élargissant la diversité de l'offre d'ateliers,

Pour mémoire : en 2014, la Communauté de communes a versé une aide de 135 000 € hors charges immobilières. En 2015, la Communauté de communes s'engage à soutenir l'association à hauteur de 150 000 €.

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la Culture et de la Communication s'engage à accompagner la Commanderie d'Arville dans la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle fondées sur une professionnalisation des intervenants. Ce soutien s'élèvera à 20 000€ par an.

Article 7 : Conditions d'application

La présente convention produira ses effets sous réserve de son approbation par le conseil communautaire à compter de la date qui sera notifiée par la Communauté de Communes à l'État.

Article 8 : Avenant

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence vers des établissements publics de coopération intercommunale.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de région.

Fait à en deux exemplaires, le **15 MAI 2015**

Monsieur Michel Jau
Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire



Monsieur Jean Léger
Président de la Communauté de Communes
des Collines du Perche

